



Ville de LONGLAVILLE

NOTE DE PRESENTATION BREVE ET SYNTHETIQUE DU BUDGET PRIMITIF 2019

I. LE CADRE GENERAL DU BUDGET PRIMITIF 2019

L'article L 2313-1 du code général des collectivités territoriales prévoit qu'une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles doit être jointe au budget primitif afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux.

La présente note répond à cette obligation pour la commune de Longlaville ; elle est disponible sur le site internet de la commune.

Le budget primitif a été voté le 2 avril 2019 par le conseil municipal. Il peut être consulté sur simple demande au secrétariat de mairie aux heures d'ouvertures.

Il a été établi avec la volonté de :

- maîtriser les dépenses de fonctionnement tout en maintenant le niveau et la qualité des services rendus aux habitants ;
- mobiliser des subventions auprès de l'état, du conseil départemental et de la Région chaque fois que possible.

Cette note présente donc les principales informations du budget primitif 2019 et des budgets annexes.

Les chiffres indiqués ci-dessous sont des prévisions établies en fonction des ressources communales.

II. LA SECTION DE FONCTIONNEMENT

a) Généralités

La section de fonctionnement regroupe l'ensemble des dépenses et des recettes nécessaires au fonctionnement courant et récurrent des services communaux.

b) Les dépenses de fonctionnement

Les dépenses réelles de fonctionnement inscrites au budget primitif 2019 sont estimées à 3 597 305.92 €. Elles se répartissent comme suit :

DEPENSES (T.T.C.)	
011 – Charges à caractère général	1 554 800.00
012 – Charges de personnel et frais assimilés	1 570 000.00
65 – Autres charges de gestion courante	279 200.00
66 - Charges financières	83 000.00
67 – Charges exceptionnelles	9 000.00
022 – Dépenses imprévues	101305.92
Total dépenses de fonctionnement	3 597 305.92

Chapitre 011 – Charges à caractères général

Les charges à caractère général regroupent :

- les frais généraux, l'entretien et fonctionnement des bâtiments communaux (énergie, eau, assurances etc.),
- l'entretien de la voirie, des espaces verts
- les frais de la cantine scolaire,
- les fournitures scolaires et pour les temps d'activités périscolaires
- les prestations de services extérieurs,
- la maintenance du matériel,
- les taxes foncières.

Chapitre 012 - Charges de personnel et frais assimilés

Elles regroupent toutes les dépenses de personnel.

L'effectif de la commune est de : 34 agents titulaires, 4 agents contractuels, 2 agents en contrat d'apprentissage et 2 agents en contrat aidé.

Chapitre 65 – Autres charges de gestion courante

Elles comprennent principalement des dépenses afférentes :

- Aux contributions aux organismes de regroupement,
- Au versement des indemnités et cotisations aux élus,
- Aux subventions de fonctionnement aux associations.

Chapitre 66 – Charges financières

Ce chapitre comprend le remboursement des intérêts de la dette.

Hormis ces dépenses d'ordre, le budget prévisionnel de fonctionnement passe de à 3 622 300 euros en 2018 à 3 597 305.92 euros en 2019 soit une diminution de 0,99 %.

c) Les recettes de fonctionnement

Les recettes de fonctionnement sont estimées à 3 597 305.92 € en 2018 dont 512 655.92 € d'excédent reporté.

Elles se répartissent comme suit :

RECETTES (T.T.C.)	
70 – Produits des services, domaine et ventes diverses	234 750.00
73 – Impôts et taxe	2 160 900.00
74 – Dotations, subventions et participations	621 000.00
75 – Autres produits de gestion courante	18 000.00
77 - Produits exceptionnels	50 000.00
002 – Excédent de fonctionnement reporté	512 655.92
Total dépenses de fonctionnement	3 597 305.92

Chapitre 70 – Produits des services, domaine et ventes diverses

Les principales ressources de ce chapitre sont constituées par la facturation des services de garderie, cantine et centre de loisirs, les recettes des spectacles du service culturel, ainsi que le remboursement des charges de la piscine (eau, gaz, électricité) par la Communauté d'agglomération de Longwy. D'autres recettes, moins importantes sont enregistrées dans ce chapitre et notamment les redevances d'occupation du domaine public, ainsi que les concessions cimetières.

Chapitre 73 – Impôts et taxes

Il concerne principalement les recettes relatives à :

- La fiscalité locale (taxes foncières et d'habitation),
Le produit fiscal attendu est estimé pour 2019 à 900 000.00 €
- L'attribution de compensation de la Communauté d'Agglomération de Longwy : 916 000.00 €.
- Suite à la suppression de la taxe professionnelle, le fonds national de garantie individuelle des ressources (FNGIR) compense cette recette, estimé pour 2019 à 295 900.00 €.

Chapitre 74 – Dotations, subventions et participations

Ce sont essentiellement les dotations de l'Etat :

- La Dotation Globale de Fonctionnement (DGF) : elle représente la participation de l'Etat au fonctionnement de la commune. Elle est en nette diminution depuis 2014. Elle est estimée à 240 000.00 € pour 2019 (avec 234 000 € compensés par la Communauté d'Agglomération de Longwy – chapitre 73).
- La dotation de Solidarité rurale est estimée à 25 000 €.
- Les compensations de l'Etat au titre des diverses exonérations sur les impôts locaux s'élèvent à 224 000 €.

Les dotations restantes proviennent essentiellement de la Caisse d'Allocations Familiales dans le cadre du Contrat Enfance-Jeunesse et de la compensation d'une partie des salaires des contrats aidés.

Chapitre 75 – Autres produits de gestion courante

Ce sont des recettes constituées par :

- L'encaissement des locations (logements)
- La récupération des charges (eau, électricité, entretien chaudière) auprès des locataires.

Chapitre 77 – Produits exceptionnels divers

Ils comprennent essentiellement :

- Les remboursements de salaires des agents en arrêt maladie.
- Les remboursements des sinistres par les assurances.

d) La fiscalité

Concernant les ménages, les taux des impôts locaux seront maintenus au même niveau que l'année précédente :

	Commune
Taxe d'habitation	17.50 %
Taxe sur le foncier bâti	21.38 %
Taxe sur le foncier non-bâti	22.23 %

III. LA SECTION D'INVESTISSEMENT

a) Généralités

Le budget d'Investissement prépare l'avenir. Contrairement à la section de fonctionnement qui implique des notions de récurrence et de quotidienneté, la section d'Investissement est liée aux projets de la commune à moyen ou long terme. Elle concerne des actions, dépenses ou recettes, à caractère exceptionnel.

b) Les dépenses d'investissement

Il s'agit de toutes les dépenses faisant varier durablement la valeur ou la consistance du patrimoine de la collectivité. Il s'agit notamment des acquisitions de mobilier, de matériel, d'études et de travaux (voirie-bâtiments) soit sur des structures déjà existantes, soit sur des structures en cours de création.

Les dépenses d'investissement 2019 sont estimées à 2 573 092.39 €.

Elles se répartissent comme suit :

DEPENSES (T.T.C.)	
10 – Dotation, fonds divers	300.00
16 – Emprunts et dettes assimilés	238 500.00
21 – Immobilisations corporelles	2 334 252.39
26 – Titres de participation	40.00
Total dépenses d'investissement	2 573 092.39

Les principaux investissements prévus pour l'année 2019 sont les suivants :

- Réhabilitation Salle Léonov
- Construction Ecole primaire
- Contrat de performance énergétique
- Travaux de voirie
- Démolition ancien garage citroën

C) Les recettes d'investissement

Les recettes d'investissement correspondent :

- Au fonds de compensation de la TVA
- À la part de l'excédent de fonctionnement affecté à l'investissement
- Aux subventions d'investissement
- Aux produits des cessions

Elles sont estimées à 2 573 092.39 €

Elles se répartissent comme suit :

RECETTES (T.T.C.)	
001 – Excédent d'investissement reporté	13 547.39
024 – Produits de cession	350 000.00
10 – Dotations, fonds divers et réserves	1 600 000.00
13 – Subventions d'investissement	609 545.00
Total recettes d'investissement	2 573 092.39

Par ailleurs, il convient de noter que pour financer les principaux projets, des dossiers de demande de subventions ont été déposés auprès de la Préfecture au titre de la dotation d'équipement des territoires ruraux (DETR), du Conseil Départemental et de la Région.

LE BUDGET ANNEXE – SERVICE DES EAUX

Section de fonctionnement

DEPENSES (T.T.C.)	
011 – Charges à caractère général	42 830.66
042 – Opération d'ordre entre section	14 273.00
Total dépenses de fonctionnement	57 103.66

RECETTES (T.T.C.)	
70 – Produits des services, domaine et ventes diverses	52 707.25
042 – Opération d'ordre entre section	1 886.00
002 – Excédent de fonctionnement reporté	2 510.41
Total recettes de fonctionnement	57 103.66

Section d'investissement

DEPENSES (T.T.C.)	
040 – Opération d'ordre entre section	1 886.00
21 – Installations, matériel et outillages	81 369.64
Total dépenses d'investissement	83 255.64

RECETTES (T.T.C.)	
040 – Opération d'ordre entre section	14 273.00
001 – Excédent d'investissement reporté	68 982.64
Total recettes d'investissement	83 255.64